



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers  
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 31 mars à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

### **Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (16):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID –

M. Jean-Jacques MOUNIER –

M. François BERGER – M. Luc JAMON –

M. Louis SIMONNET – M. Patrice MOUNIER –

M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Jean PRORIOL – M. Xavier LIOGIER –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –

M. Éric DUBOUCHET – M. Robert CLEMENCON –

M. Jean-Paul DEGACHE –

### **Etaient absents excusés (10):**

*. les membres ci-après :*

M. Florent SABY – M. Ludovic GIRE –

M. René PASCAL –

M. Éric PETIT – M. Christophe NAVE –

Mme Sylvie BRUNON –

Mme Annick HERITIER – M. Didier USSON –

M. Daniel BILLARD – M. Pierre ASTOR –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****N° 2017.03.19****Objet** : Intégration de la commune Malvalette aux contrats du SYMPTTOM.**RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM a conventionné avec plusieurs éco-organismes afin de bénéficier des soutiens financiers opérationnels dans le cadre de la collecte des déchets organisées sur le territoire (déchetteries, collecte sélective,...).

Suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des deux communautés de communes « Les Marches du Velay » et « Rochebaron en Chalencon » conformément à l'arrêté préfectoral n° DIPPAL B3/2016/257 du 27 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, il est nécessaire d'intégrer la commune de Malvalette dans le périmètre du SYMPTTOM au regard des contrats du SYMPTTOM avec les différents organismes (éco-organismes, prestataires, etc...).

Le territoire du SYMPTTOM est désormais composé de deux communautés de communes : Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et Communauté de Communes des Sucs pour une population DGF de 46 278 habitants (base 2016).

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 16 votants,

- **PRENDS ACTE** de l'intégration de la commune de Malvalette dans le périmètre du SYMPTTOM pour l'ensemble des contrats avec les différents organismes.
- **DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,  
À MONISTROL sur LOIRE

Le 31 Mars 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET